

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 DÉCEMBRE 2018

2018/81 - MAISON DE L'HABITAT DURABLE – SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETES (ARC) DES HAUTS-DE-FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2019 – CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION ET LA VILLE

Depuis octobre 2013, la Maison de l'Habitat Durable est le guichet unique de conseils, d'accompagnement et de services aux habitants du territoire de Lille et de la Métropole lilloise en matière d'habitat durable et de transition énergétique. Ceci prend la forme :

- d'un accompagnement individuel à travers des permanences conseils pour répondre aux questions environnementales, architecturales, économiques, juridiques et sociales et à travers une orientation vers les dispositifs d'accompagnement ;
- d'ateliers pratiques à destination des particuliers ;
- d'actions collectives de type « Parcours rénovation » ou assimilé et d'une démarche de soutien à l'autorénovation autonome.

Sur le territoire de Lille, 42 % des logements sont en copropriété, soit 52 057 logements dans 3 765 copropriétés. Ils représentent 50 % des logements en copropriété sur la Métropole Européenne de Lille.

L'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) Hauts-de-France propose un partenariat pour poursuivre l'expérimentation initiée depuis novembre 2017 de sensibilisation et d'information sur le sujet des copropriétés. Elle propose d'intervenir sur différents volets :

- **Un volet « conférence juridique et atelier pratique ouverts aux copropriétaires » :**

Les 7 conférences mises en place au 1^{er} semestre ont été une réussite avec 188 participants, satisfaits du contenu et du déroulé de ces conférences. 38 % des personnes ont participé à plusieurs ateliers.

Pour poursuivre cette dynamique et en faire bénéficier plus de copropriétaires, l'ARC propose au moins 18 sessions de sensibilisation collective ciblées aux copropriétés. Certaines en format « conférence », jusqu'à 40 participants, et d'autres à expérimenter sur des sujets précis en format « petit groupe », jusqu'à 10 participants. Elles permettront d'aider les copropriétaires à mieux comprendre le fonctionnement de la copropriété et d'aider les conseillers syndicaux à mieux remplir leur rôle d'assistance et de contrôle. Etant donné que près de la moitié des participants sont des propriétaires en dehors du territoire de Lille, la MEL a été sollicitée au financement pour moitié de ces 18 animations.

- **Un volet « accompagnement de copropriétés dépourvues de syndic » :**

Il s'agit de les aider à mettre en place un syndic professionnel, bénévole ou de les orienter vers une administration judiciaire. A défaut, il y aura la rédaction de brèves juridiques qui seront envoyées aux copropriétaires connus de la Maison de l'Habitat Durable.

- **Un volet "sensibilisation spécifique à destination des partenaires de la Maison de l'habitat durable" :**

L'objectif est de les amener à mieux appréhender les problématiques des copropriétés rencontrées par l'ensemble des intervenants de la Maison de l'Habitat Durable.

Il est proposé d'établir une convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'Association ARC Hauts-de-France, portant sur ces objectifs et un financement de 7.500 € de l'action de l'ARC en direction des copropriétés.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** le versement de la subvention proposée à l'association ARC Hauts-de-France, pour un montant de 7.500 €, au titre de la délégation Habitat durable ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 12, article 6574 - Opération 16261 Animation de la MHD.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme